



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général de la défense
et de la sécurité nationale**

Agence nationale de la sécurité des
systèmes d'information

Le Directeur général

12 MAI 2022
Paris, le
N° 1138/ANSSI/SDE

DECISION DE QUALIFICATION D'UN PRODUIT
AU NIVEAU RENFORCE

IAS CLASSIC V4.4.2 WITH MOC SERVER 1.1 SUR PLATEFORME MULTIAPP V4.0.1
VERSION 4.4.2

THALES DIS FRANCE

RCS 844 687 749

6 Rue de la Verrerie

92190 Meudon

France

Pièces constitutives de la décision de qualification :

Fiche 1 : Conditions et limites de la qualification.

Fiche 2 : Base documentaire de la qualification.

Le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information,

Vu le décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;

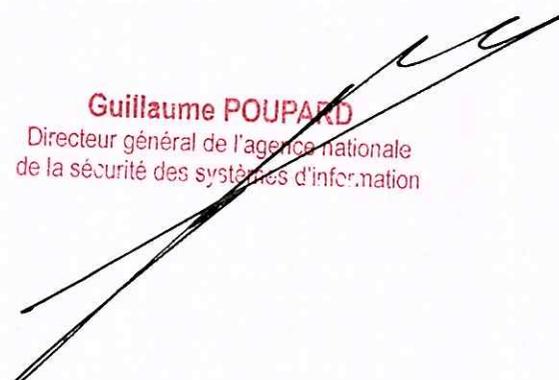
Vu le décret n° 2009-834 du 7 juillet 2009 modifié portant création d'un service à compétence nationale dénommé « agence nationale de la sécurité des systèmes d'information », notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret du 27 mars 2014 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information – M. POUPARD (Guillaume) ;

Vu le processus de qualification d'un produit,

Décide :

- Art. 1^{er} – Le produit fourni par la société THALES DIS FRANCE portant le nom « IAS CLASSIC V4.4.2 WITH MOC SERVER 1.1 SUR PLATEFORME MULTIAPP V4.0.1 » en version 4.4.2 respecte les règles fixées par le décret n° 2010-112 du 2 février 2010 et est qualifié au niveau renforcé sous réserve du respect des conditions et limites d'utilisation énoncées en fiche 1.
- Art. 2 – La présente décision est valable pour une durée de 3 ans.
- Art. 3 – Le maintien de cette décision est conditionné au respect des règles relatives au suivi de la qualification établies dans le processus de qualification d'un produit.



Guillaume POUPARD
Directeur général de l'agence nationale
de la sécurité des systèmes d'information

Fiche 1

Conditions et limites de la qualification.

Conditions

La décision de qualification est valide sous réserve du respect des conditions énoncées ci-après.

Lors de la mise en œuvre du produit, l'autorité d'emploi doit s'assurer que :

- C1. Les objectifs de sécurité sur l'environnement définis dans la cible de sécurité [CDS] doivent être respectés
- C2. Les restrictions d'usage figurant dans le rapport de certification [CERTIF] doivent être respectées.
- C3. Les recommandations figurant dans les guides [GUIDES] doivent être respectées.

Limites

- L1. Seules les fonctions décrites dans la cible de sécurité sont couvertes par la présente décision de qualification.

Fiche 2

Base documentaire de la qualification

Cadre réglementaire

[PROCESS_QUALIF_PROD]	Processus de qualification d'un produit, note n° 274/ANSSI/SDE du 12 janvier 2017, référence QUAL-PROD-PROCESS, version en vigueur. Disponible sur https://www.ssi.gouv.fr/qualification-processus
[RGS]	Décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives. Disponible sur https://www.legifrance.fr

Documents rédigés par le centre d'évaluation

[RTE]	S01- Surveillance Technical Report CASSIDY-I Project, référence CASSIDY-I_STR_v1.0, 27 janvier 2022, SERMA SAFETY AND SECURITY.
-------	---

Documents rédigés par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

[CERTIF]	Rapport de certification IAS Classic V4.4.2 with MOC server 1.1 sur plateforme MultiApp V4.0.1, référence ANSSI-CC-2018/24, daté du 11/06/2018. Rapport de surveillance IAS Classic V4.4.2 with MOC server v1.1 on MultiApp V4.0.1, référence ANSSI-CC-2018/24-S01, daté du 08/04/2022.
[CRYPTO]	Mécanismes cryptographiques – Règles et recommandations concernant le choix et le dimensionnement des mécanismes cryptographiques, annexée au Référentiel général de sécurité (RGS_B1), disponible sur www.ssi.gouv.fr . <ul style="list-style-type: none">- version : 2.04- en date du : 1^{er} janvier 2020

Guides d'utilisation et documentations techniques de l'industriel

[GUIDES]	MultiApp V4.0.1: AGD OPE and PRE document - IAS v4.4.2, version 1.4, référence D1438665, 28 septembre 2021. Card Personalization Specification requirement for SSCD security evaluation IAS Classic v4.4, version 1.4, référence WG.RND.5.0026, 7 janvier 2022. IAS Classic Applet V4.4, Reference Manual, référence D1387713J, 26 septembre 2017. BioPIN Manager V2.0 – Reference Manual, référence D1290692C, 26 octobre 2016. IAS Classic Applets – Personalization Profiles Guides, référence D1203913G, 27 avril 2017.
[Cds]	Cible de sécurité de référence pour l'évaluation : - MultiApp

V4.0.1: IAS EN Core & Extensions Security Target, référence D1433429, version 1.7, 7 janvier 2022, THALES DIS.

Pour les besoins de publication, la cible de sécurité suivante a été fournie et validée dans le cadre de cette évaluation : - IAS Classic V4.4.2 with MOC Server 1.1 on MultiApp V4.0.1 Security Target Lite, reference D1433429, version 1.7p, 7 janvier 2022, THALES DIS.

Diffusion interne (par messagerie)

ANSSI DIR – SDE/PSS – SDE/DAT – Eloïse Descarpentrie – chrono informatique.